

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile  
**CODE SITE** : 54569\_001\_02  
**ADRESSE DU SITE** : lieu-dit " SUR LA NATAGNE"  
**COMMUNE** : 54380 VILLE AU VAL  
**DATE** : 18/10/2023

*free*



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	VILLE AU VAL
<b>NOM DU SITE :</b>	PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL
<b>CODE SITE :</b>	54569_001_02
<b>ADRESSE :</b>	lieu-dit " SUR LA NATAGNE" - 54380 VILLE AU VAL
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône autostable
<b>PROJET DE :</b>	Nouvelle antenne relais
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 877712.93, Y = 2434080.73 Longitude : 6.119594, Latitude : 48.844942

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Mathilde GUERARD Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	<a href="mailto:mguerard@free-mobile.fr">mguerard@free-mobile.fr</a>
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Autorisations administratives .....	7
4. Calendrier indicatif du projet .....	7
5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	7
6. Plan de situation à l'échelle .....	8
7. Plan de cadastre .....	9
8. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	10
9. Déclaration ANFR .....	13
10. Plans du projet .....	14
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	22

## **1. Synthèse et motivation du projet**

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

**Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G (DSS: partage dynamique du spectre).

Ce projet consiste, d'un point de vue technique, à installer:

- 3 antennes sur un pylône treillis situé: lieu-dit " SUR LA NATAGNE" 54380 VILLE AU VAL ainsi que 3 paraboles Iliad (en réservation)
- une zone technique grillagée au pied du pylône

Les baies techniques seront raccordées aux antennes par de la fibre optique

### **Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		Panneau	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G (DSS)	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		10° 130° 250°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
10°	<b>4G</b> 700 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
130°	<b>4G</b> 700 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
250°	<b>4G</b> 700 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	42 m	241 m	38.4 m	237.4 m	39.7 m	238.7 m	33	30.85	4°

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir

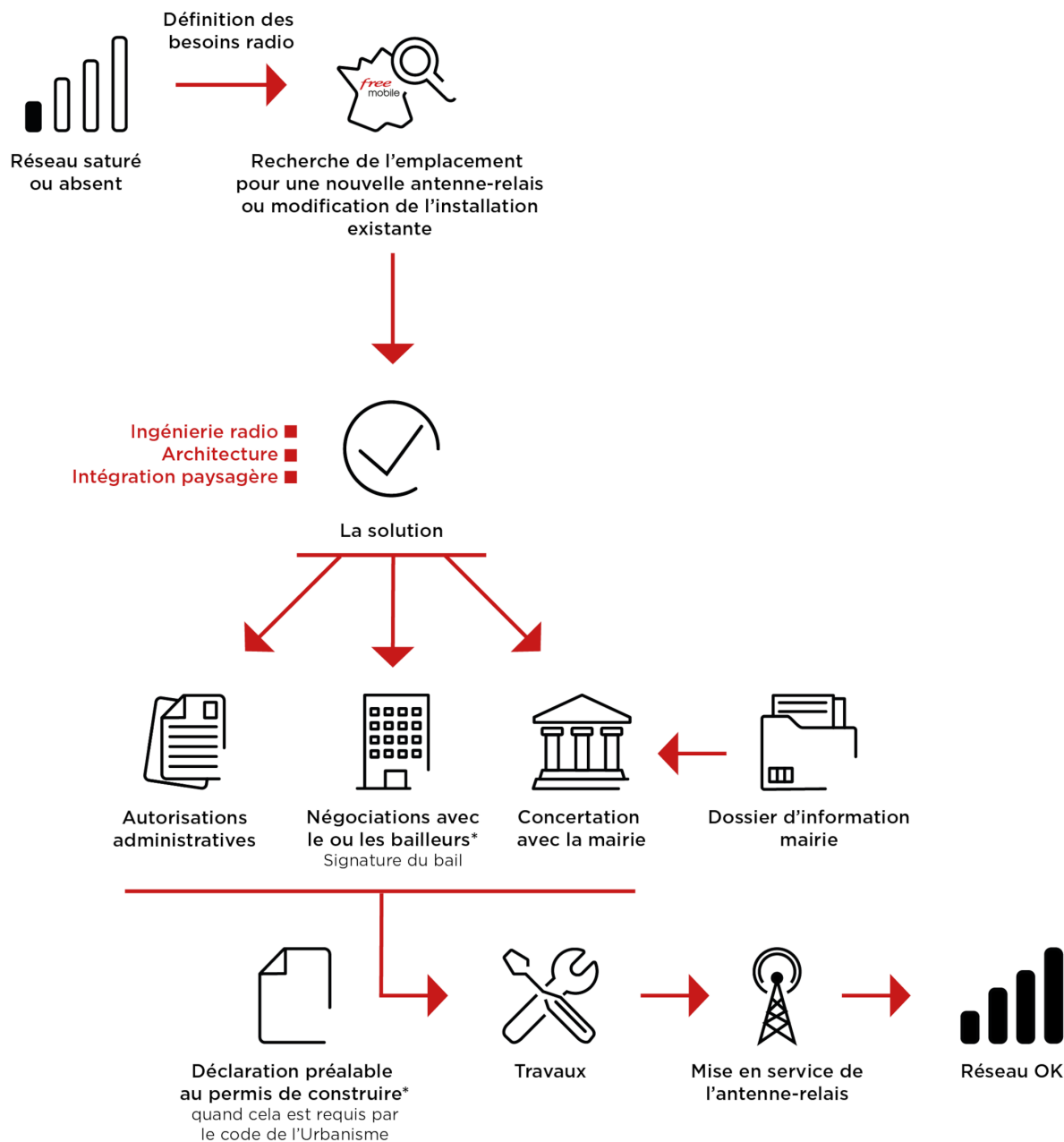
le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

### Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### **3. Autorisations administratives**

#### **Autorisations administratives nécessaires**

Déclaration Préalable     oui             non  
 Permis de construire     oui             non

### **4. Calendrier indicatif du projet**

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Novembre 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Mars 2024
Mise en service (prévisionnel)	Août 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

### **5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

#### **Adresse**

lieu-dit " SUR LA NATAGNE"  
 54380 VILLE AU VAL

#### **Coordonnées**

##### **Lambert II étendu**

X = 877712.93  
 Y = 2434080.73

##### **WGS 84**

Longitude : 6.119594  
 Latitude : 48.844942

## 6. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

sans objet



## 7. Plan de cadastre

Département :  
MEURTHE ET MOSELLE

Commune :  
VILLE-AU-VAL

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

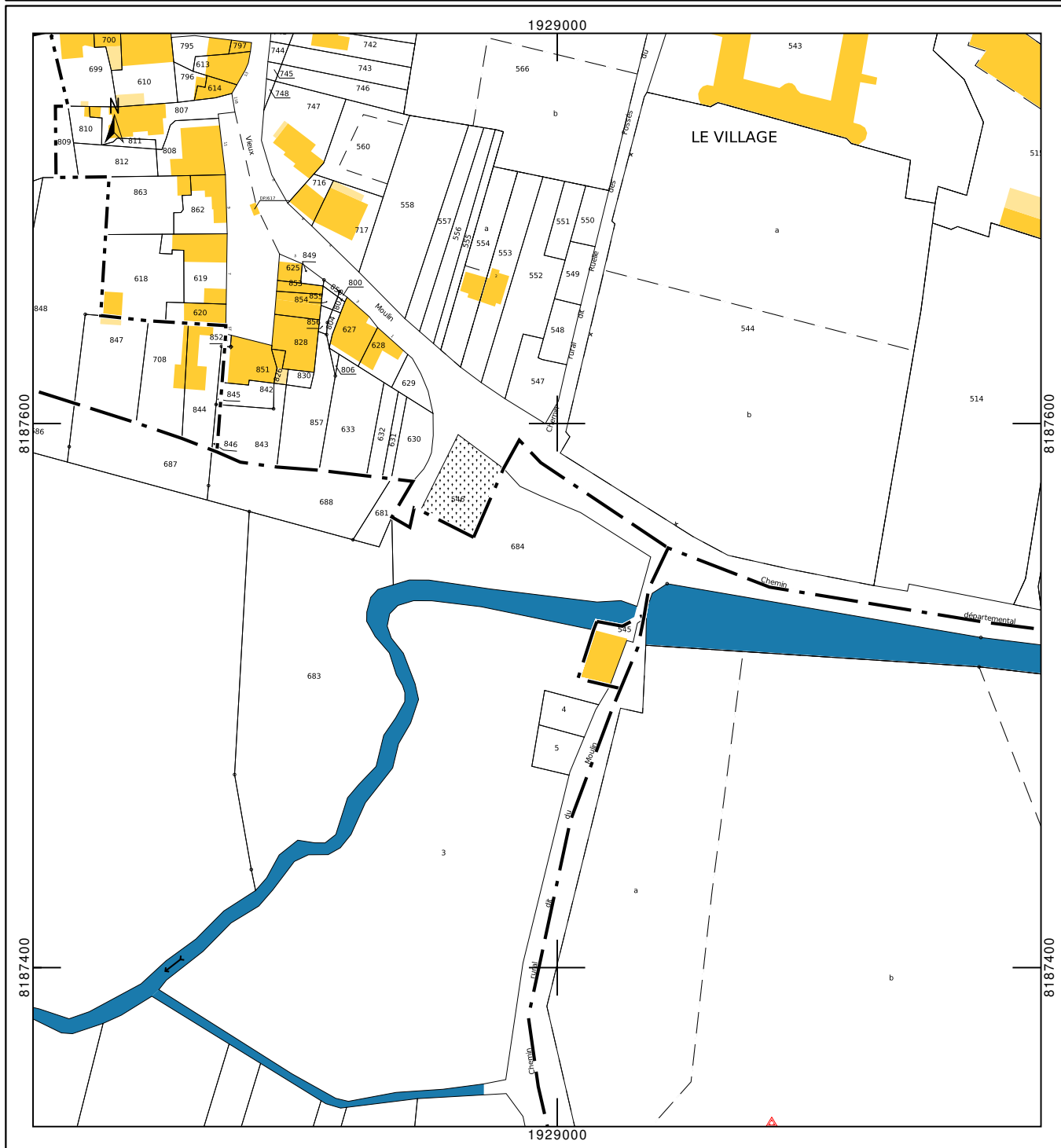
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF Meurthe et Moselle  
Cité administrative bâtiment H2 54036  
54036 NANCY CEDEX  
tél. 03-83-85-48-55 -fax  
sdif.meurthe-et-moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## **8. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après**

sans objet

### **Prises de vue**



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



**Prise de vue n°2**

**Etat avant :**



**Etat après :**



## **9. Déclaration ANFR**

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

**1.** Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui       non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

**2.** Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui       non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

**3.** Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui       non

**4.** Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui       non

## 10. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLANS DE MASSE	OK
03	PLAN DE SITUATION	OK
04	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
05	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
06	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
07	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

### GRILLE D'EVOLUTION

INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	11/10/2023	N.T.	EMISSION ORIGINALE	FREE-MOBILE

### PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL

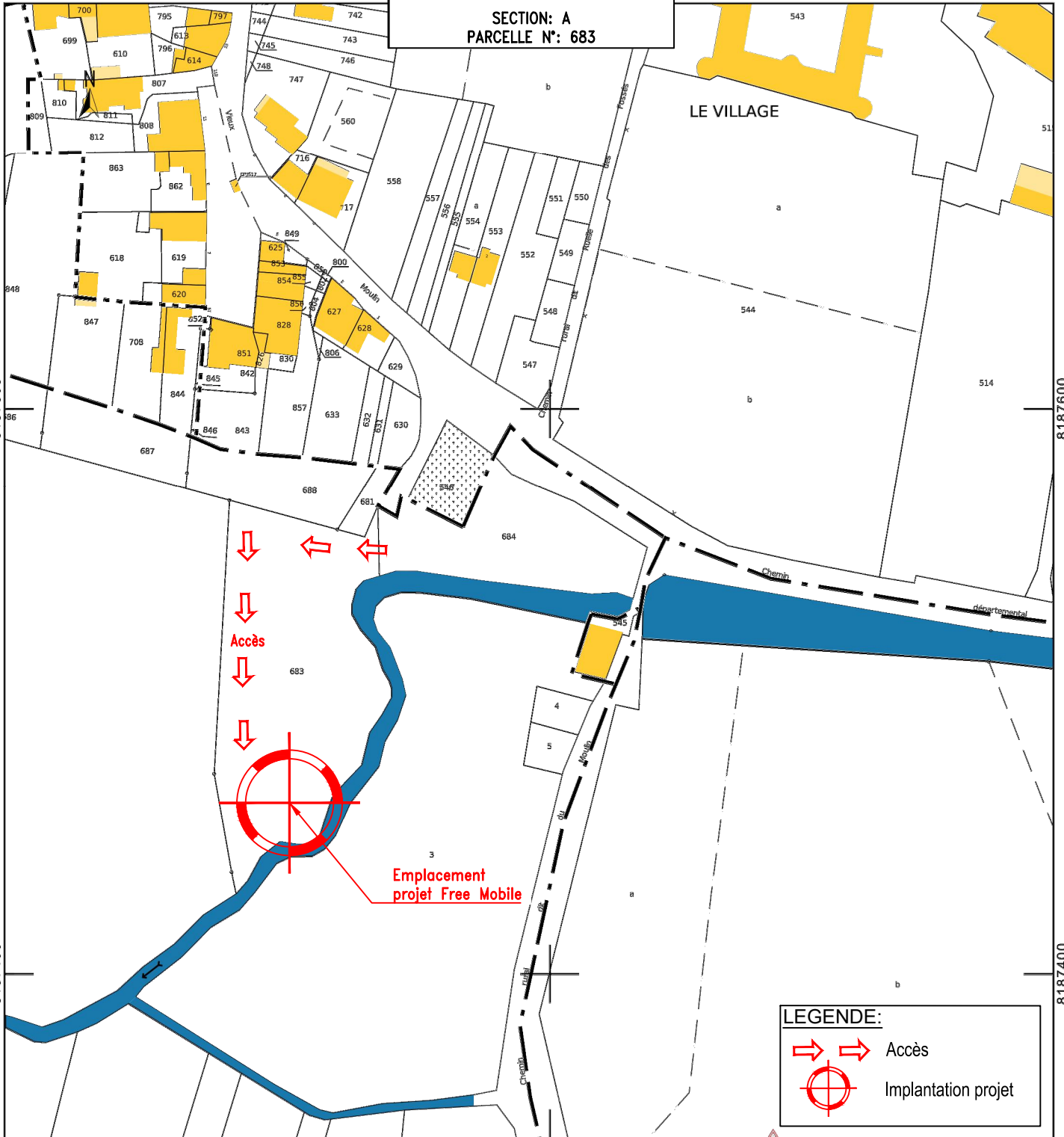
<b>free mobile</b>	lieu-dit " SUR LA NATAGNE"		ID : 54569_001_02
	54380 - VILLE AU VAL		<b>free mobile</b>
N° FOLIO : 01	NOMENCLATURE		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER :	54569_001_02_DIM_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL_A.dwg

free



Coordonnées WGS84  
 Latitude= 48.844942°/48°50'42.0"N  
 Longitude= 6.119594°/06°07'11.0"E  
 Altitude= 199.00m  
 Coordonnées Lambert Ile  
 X= 877 712.925m  
 Y= 2 434 080.732m  
 Z= 199.00m

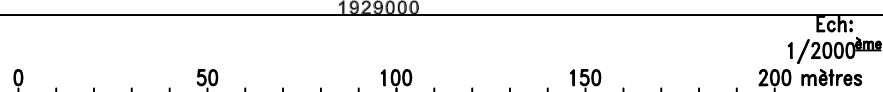
SECTION: A  
 PARCELLE N°: 683



**LEGENDE:**

↔ ↔ Accès

⊕ Implantation projet



**PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL**

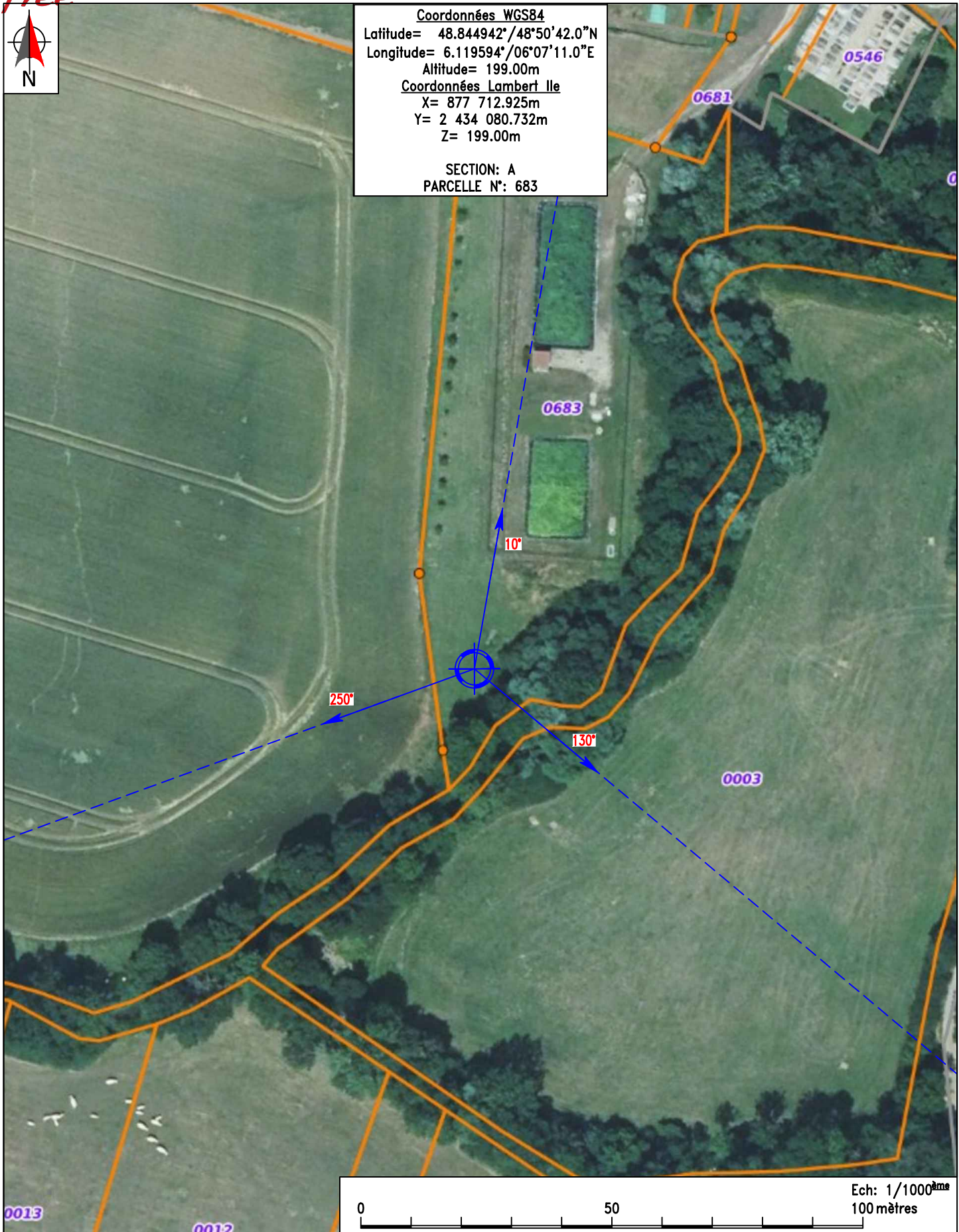
<b>free mobile</b>	lieu-dit " SUR LA NATAGNE "		ID : 54569_001_02
	54380 - VILLE AU VAL		<b>free mobile</b>
N° FOLIO : 02	PLAN DE MASSE		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER :	54569_001_02_DIM_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL_A.dwg

free



Coordonnées WGS84  
 Latitude= 48.844942°/48°50'42.0"N  
 Longitude= 6.119594°/06°07'11.0"E  
 Altitude= 199.00m  
 Coordonnées Lambert Ile  
 X= 877 712.925m  
 Y= 2 434 080.732m  
 Z= 199.00m

SECTION: A  
 PARCELLE N°: 683



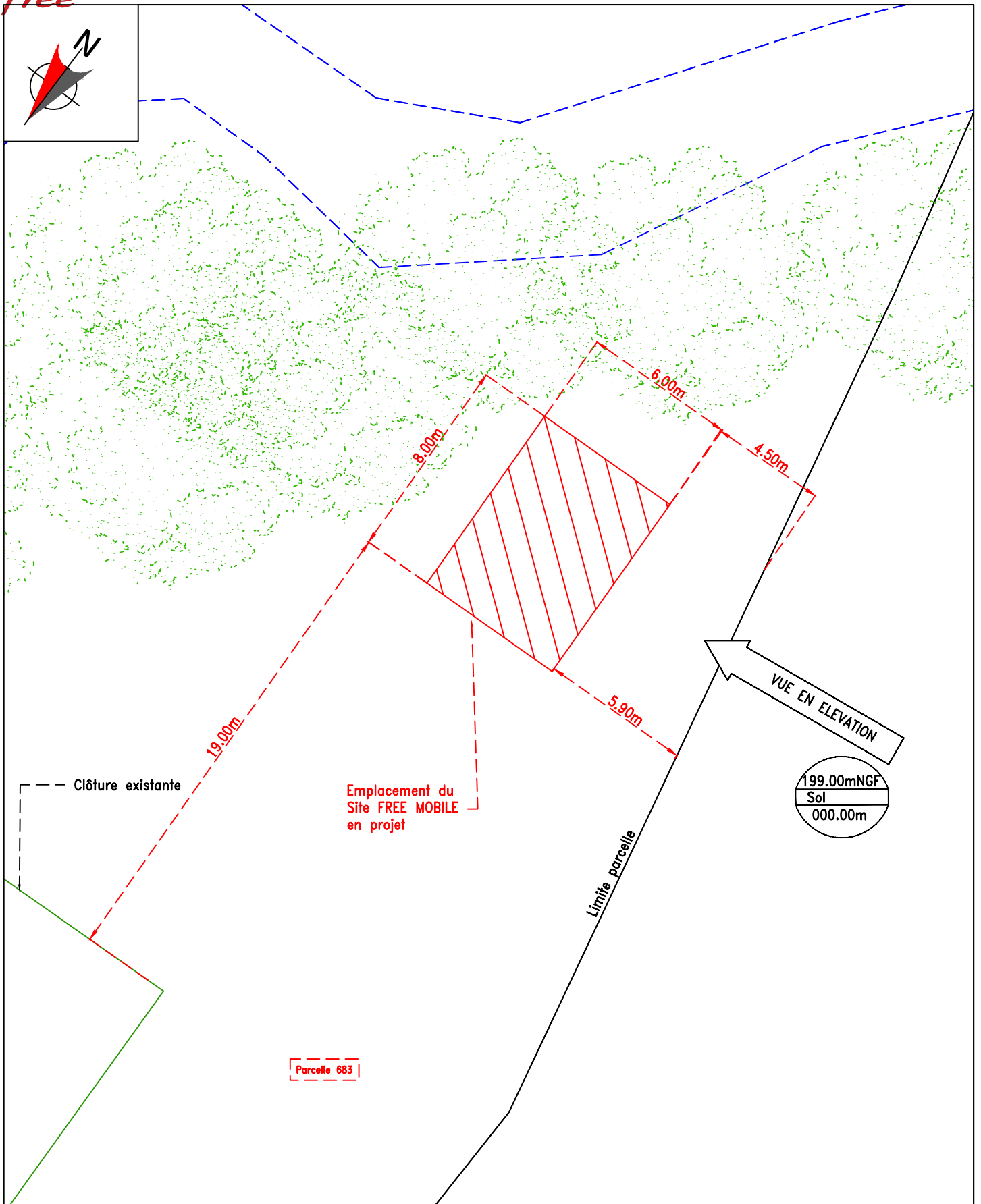
Ech: 1/1000<sup>ème</sup>  
 100 mètres

PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL

<b>free mobile</b>	lieu-dit " SUR LA NATAGNE"		ID : 54569_001_02
	54380 - VILLE AU VAL		<b>free mobile</b>
	N° FOLIO : 03	PLAN DE SITUATION	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 54569_001_02_DIM_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL_A.dwg	



free



Parcelle 683



### PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL

<b>free mobile</b>	lieu-dit " SUR LA NATAGNE "		ID : 54569_001_02
	54380 - VILLE AU VAL		<b>free mobile</b>
	N° FOLIO : 04	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER :	54569_001_02_DIM_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL_A.dwg

free



Sur le pylône:  
 3 Antennes Free Mobile 3G/4G  
 HBA: 38.35m/Sol HMA: 39.70m/Sol  
 Az: 10°/130°/250°  
 + modules RF  
 3 Paraboles Iliad en réservation  
 HMA: 41.65m/Sol

3 Antennes Free-Mobile à poser  
 3 Paraboles Iliad en réservation

Pylône Free-Mobile Ht: 42.00m  
 à poser sur un massif en béton  
 à enterrer

Haie végétale à poser

Zone technique Free-Mobile  
 à créer de 6.00x2.00m  
 sur une dalle technique en béton  
 à enterrer.

Chambre LIT à poser

Parcelle 683

Clôture existante

Coffrets ENERGIE à poser  
 dos-à-dos et découpe du grillage  
 pour accès au coffret exploitant

Parcelle 683

Chemin carrossable à créer avec  
 concassés à poser

Clôture rigide ht: 2.00m +  
 portillon d'accès à poser

VUE EN ELEVATION

199.00mNGF  
 Sol  
 000.00m

Limite parcelle



PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL



N° FOLIO : 05

lieu-dit " SUR LA NATAGNE"

ID : 54569\_001\_02

54380 - VILLE AU VAL

PLAN D'IMPLANTATION PROJET



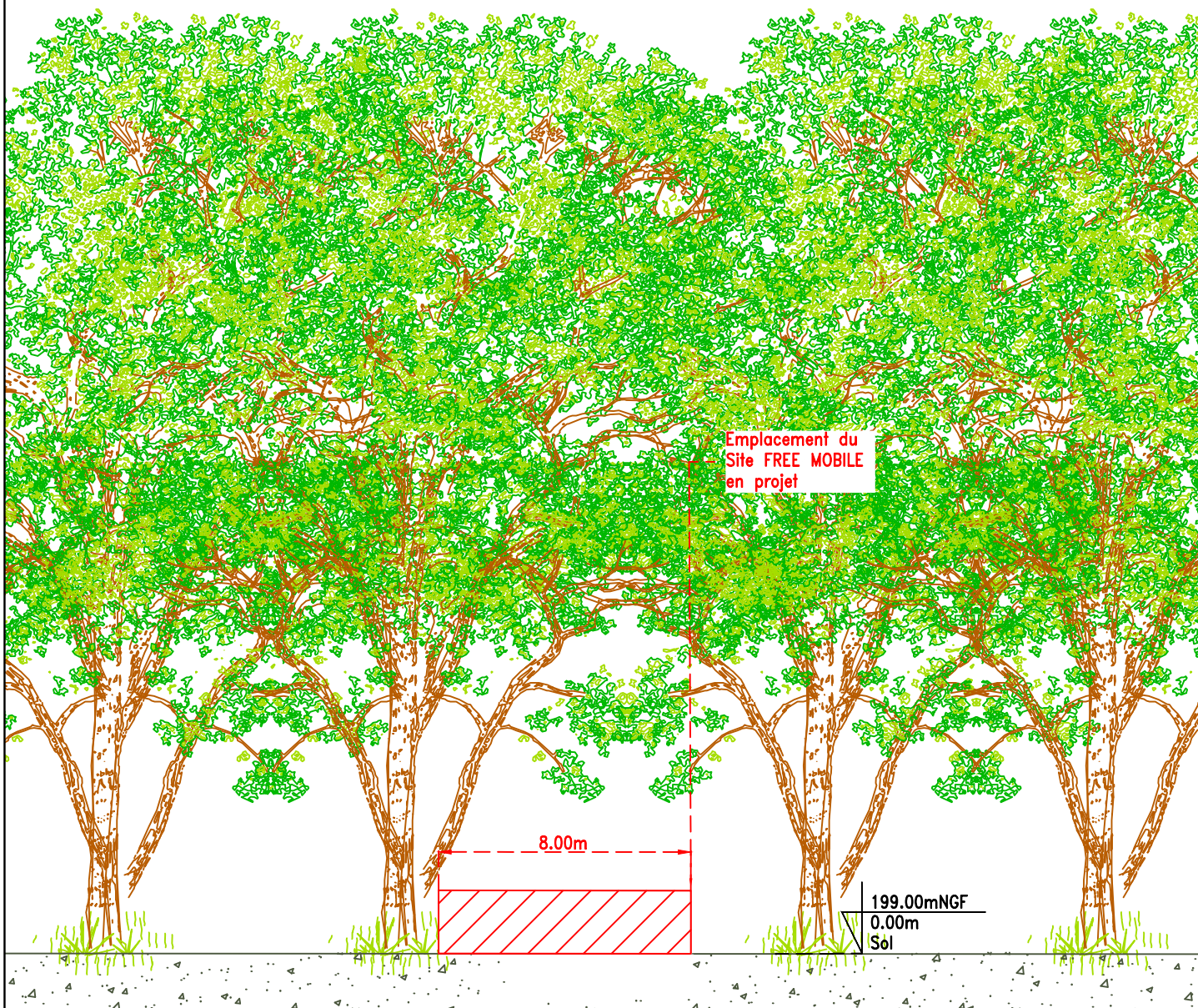
DOSSIER : DIM

INDICE : A

FICHER :

54569\_001\_02\_DIM\_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL\_A.dwg

free



PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL

<b>free mobile</b>	lieu-dit " SUR LA NATAGNE "		ID : 54569_001_02
	54380 - VILLE AU VAL		<b>free mobile</b>
N° FOLIO : 06	PLAN D'ELEVATION EXISTANT		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER :	54569_001_02_DIM_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL_A.dwg

free

**Sur le pylône:**  
 3 Antennes Free Mobile 3G/4G  
 HBA: 38.35m/Sol HMA: 39.70m/Sol  
 Az: 10°/130°/250°

+ modules RF

3 Paraboles Iliad en réservation  
 HMA: 41.65m/Sol

240.65mNGF  
 41.65m  
 HMA Paraboles

238.70mNGF  
 39.70m  
 HMA 3G/4G

237.35mNGF  
 38.35m  
 HBA 3G/4G

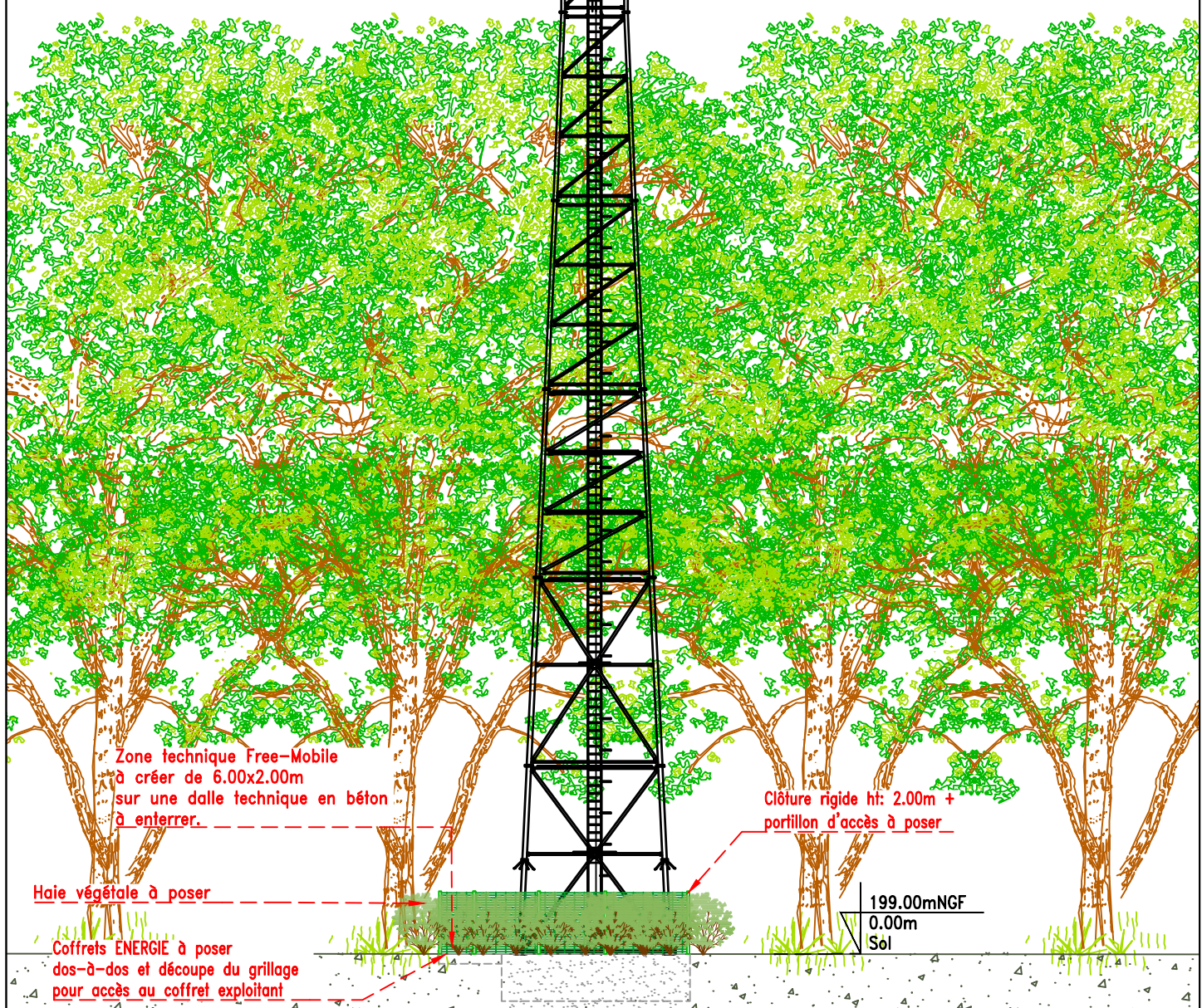
Paratonnerre à poser

3 Paraboles Iliad en réservation

3 Antennes Free-Mobile à poser

243.00mNGF  
 44.00m  
 Sommitale  
 241.00mNGF  
 42.00m  
 Pylône

Pylône Free-Mobile Ht: 42.00m  
 à poser sur un massif en béton  
 à enterrer



Zone technique Free-Mobile  
 à créer de 6.00x2.00m  
 sur une dalle technique en béton  
 à enterrer.

Haie végétale à poser

Clôture rigide ht: 2.00m +  
 portillon d'accès à poser

Coffrets ENERGIE à poser  
 dos-à-dos et découpe du grillage  
 pour accès au coffret exploitant

199.00mNGF  
 0.00m  
 Sol



Ech: 1/200<sup>ème</sup>  
 20 mètres

PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL



lieu-dit " SUR LA NATAGNE"  
 54380 - VILLE AU VAL  
 N° FOLIO : 07  
 PLAN D'ELEVATION PROJET

ID : 54569\_001\_02  
 free mobile

DOSSIER : DIM | INDICE : A | FICHER : 54569\_001\_02\_DIM\_PAC FM MAIRIE DE VILLE AU VAL\_A.dwg

## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>

### Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

### Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

### Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

#### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

## **12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé**

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS** (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

## **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.